

Bulletin de la vie communale

Veaugues

janvier 2016

N°6



Valgiciennes, Valgiciens,



Chers Administrés,

Nous laissons derrière nous **2015 et ses horreurs**, sans les oublier pour autant. Les attentats ont marqué à jamais la Nation, nos esprits et surtout des familles, endeuillées par la cruauté terroriste. Malgré ces tragédies et l'état d'urgence maintenu jusqu'au 26 février 2016, **nous allons résister avec**

fierté, cultiver notre «vivre ensemble», savourer nos moments de partage et œuvrer pour un avenir digne de notre beau Pays.

Chacun d'entre-nous, à son niveau, porte les **valeurs de la République**. La **démocratie** nous a forgés tels que nous sommes aujourd'hui, **soucieux de liberté, d'égalité et de fraternité**. Forts de notre culture, nous espérons pour 2016, la sérénité au quotidien, le courage d'entreprendre et la réussite à nos projets.

Je voudrais en cette occasion féliciter Monsieur **Louis Perrin, Président cantonal du Souvenir Français** pour sa médaille militaire décernée par Madame la Préfète. Félicitations.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, par leurs **activités professionnelles ou bénévoles**, ont contribué à donner de Veaugues, une **image dynamique et vivante**. Mes remerciements vont également aux conseillers et agents municipaux dont le travail profite à tous.

Avant d'aborder les objectifs de l'équipe municipale concernant 2016, un point s'impose sur le nouvel élan donné à la commune de Veaugues et sur nos réalisations de 2015 : je vous les rappelle, vous avez cependant été tenus informés de nos décisions par le biais du **bulletin municipal**. Les délibérations de conseil y sont récapitulés scrupuleusement dans un souci de **transparence** vers vous.

Ainsi,

- **L'isolation par soufflage des combles de l'école et de la salle des fêtes** a été effectuée et financée à hauteur de 80 % par le groupe pétrolier Total pour finalement coûter 477 euros à la commune.

- La rénovation et la mise en sécurité des **armoires électriques de commande de l'éclairage public** a bénéficié d'un programme d'aide du Syndicat d'électricité du Cher pour 70 % de son montant, laissant toutefois 5430,33 euros à la charge de la commune.

- **Les activités périscolaires** se sont clôturées par une exposition en juin 2015 et ont remporté un franc succès auprès des enfants tout au long de l'année scolaire. Les parents et les grands-parents ont apprécié les réalisations orchestrées par Laurence Soulet, Caroline Roger et Dominique Delplanque. A la rentrée de septembre, les activités sont passées de 4x3/4heure à 3x1heure et nos 3 animatrices sont présentes ensemble améliorant ainsi l'encadrement des 30 enfants inscrits, elles n'étaient que 2 l'année précédente. Malgré une subvention de 90 euros par enfant, la réforme des rythmes scolaires affiche à Veaugues, un surcoût de 380 euros pour l'année scolaire 2014/2015. Les frais de ces activités, gratuites au demeurant, sont répartis entre les communes membres du Regroupement pédagogique.

- Une nouvelle **école de foot** a été créée sur le canton, le Football Club Jeunesse Sancerroise et c'est tout naturellement que le conseil a accepté de mettre à disposition gratuitement le terrain pour l'entraînement de toutes les catégories le mercredi après-midi, un mois sur trois (et en janvier c'est à Veaugues), en partage avec Sancerre et Verdigny. Des matchs s'y déroulent le samedi pour les 11-13 ans. Une cinquantaine d'enfants du secteur y participe, insérant Veaugues dans une dynamique sportive.

- **L'agence postale communale a été transférée en mairie** et ce transfert a permis le financement de travaux de rafraîchissement du secrétariat, de changement des portes et fenêtres et de mise en accessibilité des deux services pour un montant total de 20 330 euros. Une subvention de la Poste de 10 000 euros a été accordée ainsi que 3800 euros sur les fonds parlementaires de Monsieur le Député, montant qui nous a bien aidés.

- Des documents réglementaires obligatoires ont été rédigés comme le **PCS ou Plan Communal de Sauvegarde** pour organiser les secours à la population en cas surtout d'inondation, le **PAVE ou Plan d'Accessibilité depuis la Voirie et l'Ad'hap ou Agenda d'Accessibilité** concernant l'ensemble de nos Etablissements Recevant du Public. Cet agenda élaboré à la suite d'un diagnostic réalisé par l'APAVE, nous impose des travaux à effectuer pour un montant total estimé à 80 000 euros. Le conseil a demandé l'étalement de cette mise aux normes sur 9 années, faute de moyens financiers suffisants. A cette estimation viendra s'ajouter la mise en conformité électrique de tous les bâtiments communaux.

Sans contester la **nécessité de sécurisation** des installations et d'aménagement plus pratique pour **l'accès de tous**, il faut bien reconnaître que ces exigences ne sont pas compatibles avec la baisse prévue des dotations. Et c'est sans compter l'indispensable entretien de notre patrimoine bâti.

La mise aux normes n'est pas le seul impératif de notre commune. **Le maintien des activités est essentiel à notre vie en milieu rural.**

En 2016, notre principal projet sera l'aménagement d'un cabinet de santé dans l'ancienne poste. Il nous faut conforter l'offre de soins et par là-même maintenir l'attractivité de Veaugues qui sans médecin ni pharmacie sera rapidement désertée.

Ce projet est d'intérêt intercommunal et mérite l'aide de la communauté. Le Syndicat de Pays Sancerre Sologne en la personne de Laurence Rénier, sa Présidente et Conseillère Régionale, nous a entendus et nous aide à élaborer notre dossier. Ce dossier est porté par le dynamisme et l'enthousiasme des infirmières de Veaugues qui ne ménagent pas leurs efforts malgré une activité professionnelle intense pour multiplier les contacts et concevoir un développement des services sur Veaugues.

Evidemment, d'un point de vue financier, l'enjeu est de taille et trouver un médecin l'est tout autant. C'est un véritable défi qu'il nous faudra relever mais c'est ensemble que nous y parviendrons.

Le deuxième dossier conséquent pour la commune concerne la **station d'épuration** dont la capacité ne répond plus aux directives de la loi sur l'eau. Des travaux sont nécessaires à son sursis, ils coûteront environ 50 000 euros en 2016. Mais dans 4 ans, c'est la somme d'un million d'euros qu'il faudra investir pour un nouvel équipement et les éventuelles extensions de réseau. Vous devinez aisément les conséquences sur le prix du service aux abonnés...

2016 devrait voir se réaliser une **nouvelle tranche de rénovation de l'éclairage public** avec le remplacement des lanternes vétustes pour 4865 euros. Une **borne de recharge pour véhicules électriques** sera implantée sur la place de l'église, cet investissement de la communauté de communes inscrit Veaugues dans les technologies d'avenir.

Nous manquera encore le **réseau en téléphonie mobile**, élément crucial de notre développement que nous saurons aborder lors de l'élaboration du **PLU intercommunal** et du projet de territoire qui y est associé.

C'est avec la conviction qu'il vaut mieux s'atteler dès maintenant à un programme communautaire ambitieux et soucieux des petites communes plutôt que d'attendre sans envie, que le conseil municipal a voté en faveur du rapprochement des communautés.

Pour Noël 2015, le **CCAS** a distribué 91 colis aux Anciens. Le 12 décembre, un **repas** au restaurant de la Place a été proposé à ceux d'entre-eux qui préféreraient partager un moment de convivialité. Cette nouvelle initiative a été appréciée et sera reconduite en 2016.

72 cadeaux ont été livrés lors de l'Arbre de Noël, le 13 décembre après un spectacle de magie pour les enfants de 0 à 10 ans. C'est avec plaisir que le CCAS apporte cette marque de reconnaissance aux Anciens et gâte les Petits. La question du maintien du CCAS est posée mais en cas de dissolution, les cadeaux, colis et repas seraient pris en compte dans le budget « fêtes et cérémonies » de la commune et maintenus autant que faire se peut.

Mesdames, Messieurs,

le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2016, santé, paix et sérénité.

Le Maire
Sophie Chestier

MAIRIE - Tél. : 02 48 79 24 20

Horaires d'ouverture au public :
les lundis - mardis - jeudis : de 8 h 30 à 12 h 00
les mercredis : de 8 h 30 à 12 h 30
les vendredis : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Les Echos du Conseil Municipal

Séance du 26/10/2015

- **Loi NOTRe** : la Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est tenue le 2 octobre 2015 pour une présentation du **nouveau schéma de regroupement des communautés de communes**. Seule et du fait de sa faible population, la communauté Coeur de Pays Fort a l'obligation de fusionner avec au moins une autre EPCI. La proposition préfectorale mentionne le rapprochement des 3 communautés de communes qui composent le nouveau canton de Sancerre. Les communes ont deux mois à compter du 2 octobre 2015 pour émettre un avis sur ce projet. Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, donne un **avis favorable** à des discussions autour d'un projet collectif de développement territorial, les communautés ayant jusqu'au 31 mars 2016, date d'arrêté préfectoral de périmètre, pour s'engager ou non dans la fusion proposée.

- **Eau et assainissement** : Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide que **si les locataires ne se sont pas fait connaître** en mairie pour mettre à leur nom, l'abonnement d'eau et assainissement, celui-ci sera **facturé aux propriétaires**. Il en va de même pour la consommation. En cas de **fuite sur domaine privé**, il est rappelé que la réglementation en vigueur prévoit la facturation jusqu'à concurrence du **double** de consommation moyenne d'eau des trois années précédentes. Pour l'**assainissement**, c'est la consommation **moyenne** des trois dernières années qui est prise en compte.

- **RASED** : le conseil municipal a délibéré **favorablement** pour une participation financière au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté à hauteur de **1,50 € par enfant** scolarisé à Veaugues. Cette

somme sera défalquée du montant accordé aux fournitures scolaires comme évoqué lors du dernier conseil d'école.

- **SAFER** : le devis d'un montant de **1536,96 € TTC** est accepté pour un diagnostic des biens vacants et sans maître de la commune en vue d'une éventuelle acquisition dans le cadre de cette procédure.

- **Activités Périscolaires** : le conseil municipal accepte l'intégration du coût des **intervenants extérieurs** dans la répartition des frais du RPI.

Séance du 20/11/2015

- **Transport scolaire du midi** : les enfants du RPI Veaugues-Vinon-Jalognes-Gardefort bénéficient du service de restauration sur le site de l'ESAT. Un circuit de ramassage est organisé entre les écoles et la cantine. Le Conseil Départemental prend en charge 50 % du montant de la facture correspondante. Le montant à charge de la commune de Veaugues au prorata du nombre d'enfants s'élève à **4862,28 €** pour l'année scolaire 2014/2015. Le conseil municipal accepte à la majorité la décision modificative budgétaire nécessaire au règlement de cette facture, non initialement prévue.

- **Convention de transport scolaire** : le conseil municipal à l'unanimité accepte la signature d'une convention avec le Conseil Départemental de façon à maintenir la **gratuité des transports pour les enfants en primaire**. La commune avancera le montant de la facture et sera remboursée par le Conseil Départemental qui de ce fait, pourra récupérer la TVA.

- **Cession de bois** : le tarif des affouages est maintenu à **6 euros le stère**. Le tirage au sort des lots aura lieu le vendredi 4 décembre 2015 à 19h en salle des fêtes.

- **Document unique** : le devis du bureau d'études Centre Préventique est accepté pour un montant de **1047,60 € TTC** en vue de répondre à l'obligation réglementaire d'élaborer ce document.

Séance du 11/12/15

- **Tarifs communaux 2016** : la location de la salle des fêtes reste au même prix qu'en 2015. Les associations valgiennes, bénéficieront d'une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour l'organisation de manifestations qui contribuent à l'animation de la commune, la participation annuelle pour le **chauffage** leur est maintenue à **50 €**.

L'**abonnement eau** reste à **50 €**, celui concernant l'**assainissement** passe à **86 €**. La consommation sera facturée **0.87 € le m3 d'eau et 1.43 € le m3 en assainissement**.

- **Indemnité du Comptable Public** : le montant validé s'élève à 401.49 euros.

- **Convention de Médecine Préventive** : renouvelée avec la MSA pour un an.

- **Critères d'évaluation des agents communaux** : la réglementation impose un entretien annuel professionnel qui dresse le bilan de l'année écoulée et fixe les objectifs de la suivante. **Les critères retenus portent sur le respect des valeurs de service public, le travail en équipe et la réactivité.**

- **Communauté de communes du Sancerrois** : le transfert de la compétence **fourrière animale** est accepté ainsi que l'**adhésion au Syndicat de Pays Sancerre Sologne**. Les cotisations communales seront prises en charge pour tout ou partie par la communauté.

Résultats des élections régionales : les 6 et 13 décembre 2015

Les évolutions

Depuis le 1er janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, la France est organisée en **13 régions métropolitaines** créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent. Les conseillers régionaux sont élus pour six ans sur des listes de candidats comportant des sections départementales, ce qui permet à chaque département d'être représenté au sein de l'assemblée régionale.

Ainsi en France siègent :

- Les 1671 conseillers régionaux des 12 nouvelles régions métropolitaines (hors Corse).
- Les 51 membres de l'Assemblée de Corse, qui sont élus selon un mode de scrutin spécifique.
- Les 41 conseillers régionaux de la Guadeloupe et les 45 conseillers régionaux de la Réunion.
- Les conseils régionaux et généraux de Guyane et de Martinique ont été remplacés à l'occasion des élections régionales de 2015 par une collectivité territoriale unique dans chacun de ces territoires.

Les noms provisoires des nouvelles régions sont les noms des régions fusionnées juxtaposés par ordre alphabétique, sauf pour la Haute et la Basse-Normandie qui deviennent la «Normandie» ainsi que pour le **Centre qui devient «Centre-Val-de Loire»**. Le chef-lieu provisoire des nouvelles régions a été déterminé par le décret du 31 juillet 2015, sauf pour la région « Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine », pour laquelle la loi avait disposé que le chef-lieu serait Strasbourg.

La loi prévoit que le nouveau conseil régional adopte, avant le 1^{er} juillet 2016, une résolution unique dans laquelle il se prononce sur le nom définitif de la région, le chef-lieu définitif de la région, l'emplacement de l'hôtel de la région, les règles de détermination des lieux de réunion des différentes instances de la région, et sur le programme de gestion des implantations immobilières de la région.

Les compétences des régions :

- Développement économique.
- Gestion des fonds européens.
- Formation professionnelle, apprentissage et coordination des politiques des acteurs de l'emploi.
- Lycées.
- Environnement.

Les compétences partagées avec le département :

- Tourisme.
- Culture.
- Sport.

La loi NOTRe prévoit de renforcer les compétences de la région, notamment en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et des transports.

Nouveau Conseil Régional

Résultats de la région au second tour :

Liste conduite par	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Nombre de sièges
M. François BONNEAU	LUG	364 217	20,04	35,42	40
M. Philippe VIGIER	LUD	355 626	19,57	34,58	20
M. Philippe LOISEAU	LFN	308 432	16,97	30,00	17

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1817519		
Abstentions	741103	40,78	
Votants	1076416	59,22	
Blancs	23246	1,28	2,16
Nuls	24895	1,37	2,31
Exprimés	1028275	56,58	95,53

Rappel des Résultats de la région au premier tour :

Liste conduite par	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Philippe LOISEAU	LFN	262156	14,43	30,48
M. Philippe VIGIER	LUD	225777	12,42	26,25
M. François BONNEAU	LUG	209024	11,50	24,31
M. Charles FOURNIER	LVEC	56754	3,12	6,60
M. Nicolas SANSU	LCOM	39453	2,17	4,59
Mme Alix PENLOUP	LDLF	39422	2,17	4,58
Mme Farida MEGDOUD	LEXG	14612	0,80	1,70
M. Thierry FOUQUIAU	LDIV	12759	0,70	1,48

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1817345		
Abstentions	917028	50,46	
Votants	900317	49,54	
Blancs	23946	1,32	2,66
Nuls	16414	0,90	1,82
Exprimés	859957	47,32	95,52

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %.

Le Cher dispose de **9 conseillers** régionaux. Le Président de la région Centre - Val de Loire est **François Bonneau**.

Etat Civil - Bilan 2015

Deux mariages ont été célébrés :

- Le 27 juin entre Marie Aubailly et Jean-François Godelu
- Le 22 août entre Stéphanie Rabet et Jacky Lemoine

Nous ont quittés en 2015 :

Mesdames

- Huguette Lozach le 5 janvier à 82 ans
- Cécile Moulin le 9 juillet à 85 ans
- Moryse Girard le 14 novembre à 75 ans
- Adrienne Clouaire le 31 mai à 94 ans
- Paulette Courcelles le 5 octobre à 82 ans

Et enfin bienvenue à :

- Lukas Demolon né le 4 janvier
- Louciano Pancarte Bruneau né le 6 octobre

Cérémonie du 11 Novembre

La commune, par le présent article, rend hommage à **André Mouton**, porte-drapeau des CATM (Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc) dont Guy Radet est le représentant local. Fidèle aux commémorations de Veaugues, André Mouton, absent lors de la cérémonie du 11 novembre, est décédé le 7 décembre, à l'âge de 82 ans.

C'est le sergent sapeur-pompier Benoît Pierre qui se désigne spontanément comme porte-drapeau pour la commémoration du 97ème anniversaire de la signature de l'armistice, marquant la fin de la Première Guerre mondiale.

Jean-Marie Devautour, représentant défense du conseil municipal, officie comme maître de cérémonie, en annonçant les différentes étapes protocolaires.

Pour débiter, le Maire Sophie Chestier donne lecture du message de Jean-Marc Todeschini (secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des Anciens combattants et de la mémoire). L'année 1915 a été «la plus meurtrière de tout le conflit», et 1916 a vu se dérouler les deux batailles les plus marquantes : Verdun où sont tombés des combattants français venus de Métropole, d'Outre-mer et d'anciennes colonies (700 000 morts avec les pertes allemandes), la Somme (1 million de morts) où des Africains du Sud, Australiens, Britanniques, Canadiens, Irlandais et Néo-Zélandais se battent aux côtés des soldats de notre armée.

Le secrétaire d'Etat poursuit en annonçant qu'en 2016, des cérémonies commémoratives auront lieu le 29 mai à Verdun dans la Meuse et le 1er juillet à Thiepval dans la Somme. «Cet hommage exceptionnel doit trouver un relais dans l'ensemble de nos territoires et les maires seront invités à organiser le 29 mai une cérémonie dans leurs communes».

Pour conclure, Monsieur Todeschini souligne l'importance des décorations «destinées à saluer les combattants français ou étrangers, dont le comportement au combat, à titre individuel ou collectif, mérite d'être cité en exemple : la Croix de Guerre 1914-1918 est remise à des combattants et à des communes. Devenue la Croix de guerre 1939-1945 puis la Croix de la valeur militaire en 1956, elle distingue les militaires et, depuis peu les

civils, ayant accompli des actions d'éclats pendant des guerres, des missions ou des opérations extérieures. Ces décorations sont un lien intergénérationnel indélébile qui regroupe toutes celles et tous ceux qui ont fait la démonstration de leur courage, de leur sens du devoir et de leur esprit de sacrifice de 1915 à nos jours. Certains d'entre eux en restent marqués dans leur chair ; d'autres ont leur nom inscrit sur les monuments aux morts, devant lesquels la Nation toute entière se recueille aujourd'hui (...). Ne pas les oublier, et transmettre le message mémoriel aux jeunes générations est notre devoir et relève de notre responsabilité collective».

Le jeune sapeur-pompier Thomas Bailly procède à son tour à la lecture du message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre). Il rend hommage au courage exemplaire de tous ceux qui se sont battus pour un idéal de paix, de liberté et de fraternité. Il prône le devoir du souvenir et «invite toutes les générations et spécialement la jeunesse à **œuvrer pour un monde plus juste, plus solidaire et en paix**».



Festivités

Le Père Noël est passé par la commune le dimanche 13 décembre :

Comme chaque année, le CCAS organise pour tous les enfants du village un après-midi festif. Celui-ci a débuté par un spectacle de magie offert aux petits et aux grands. Le magicien Alane et son assistante ont su captiver toute l'attention de l'assemblée par des tours de magie et de prestidigitation subtils. Après un goûter servi aux enfants, le Père Noël a fait une entrée remarquée afin de distribuer **les 72 présents** contenus dans sa hotte.



La commune n'a pas oublié ses aînés. Pour la première fois cette année, il leur avait été donné la possibilité de choisir entre le traditionnel colis ou un repas collectif. **90 colis ont été distribués. 23 ont préféré partager un repas chez Bruno Aubailly** le samedi 12 décembre à midi. Ce moment de convivialité fut fort apprécié. A reconduire donc pour l'année prochaine.



Marché de Noël :

Le marché de Noël organisé par l'APE a eu lieu sur la place du village le vendredi 4 décembre. De nombreuses et jolies décorations, confectionnées par les parents, ont été vendues au profit des enfants du RPI pour leur organiser des sorties.

Amicale des pompiers

Sainte Barbe du 5 décembre 2015 des sapeurs pompiers de Veaugues :

C'est le 5 décembre 2015 que le Lieutenant Vital Raffaitin, chef du centre de secours de Veaugues, accompagné de Monsieur Bagot, vice-président du CASDIS, de Madame Guillou, conseillère départementale, de Madame Chestier, Maire de Veaugues, ainsi que des Maires des communes défendues, rendaient hommage à Sainte Barbe.

Trois nouvelles recrues ont été présentées : Thomas Bailly, Julien Lusseau et Séverine Prinsinzano ainsi qu'un nouveau retraité Daniel Mesmin.

Plusieurs sapeurs-pompiers ont reçu les honneurs :

- **Françoise Bailly et Pierre Benoit** : nomination au grade de Sergent,
- **Céline Talbot** : nomination au grade de Caporal et réussite de la formation chef d'équipe,
- **Charlotte Bailly et Séverine Prinsinzano** : réussite de la formation COD 0,
- **David Thiebault** : réussite de la formation COD 1,
- **Thomas Bailly** : réussite du PSE 1,
- **Emilie Da Silva Gomes** : réussite des PSE 1 et 2.

Les sapeurs-pompiers ont ensuite passé un moment très agréable autour d'un bon repas à la salle des fêtes de Gardefort.



L'histoire de l'église paroissiale Saint-Aignan - Partie 2

Résumé de la première partie tirée du bulletin précédent : le 9 mai 1864, le conseil statue sur le caractère indispensable de la reconstruction de l'église. En 1867, un ouragan endommage définitivement la structure. La dépense étant conséquente, une imposition extraordinaire est votée. Le cimetière alors sis autour de l'église est translaté le 23 juillet 1876 à son emplacement actuel.

4 février 1883 : Travaux au presbytère.

18 mai 1884 : Une nouvelle fois il est constaté le mauvais état de la toiture et des murs de l'église. Aucune ressource ne permet de faire face à ces réparations urgentes. Il est décidé un emprunt de 3000 francs et une imposition extraordinaire de 4 centimes au principal.

3 février 1886 : Afin de répondre au souhait de la population de reconstruire l'église et de mobiliser toutes les ressources à ce projet, le conseil décide d'ajourner la construction d'une nouvelle école des filles. Le montant maximum des travaux est fixé à 69 000 francs et M. Leclere de Bourges en sera l'architecte.

La construction se fera à l'emplacement de l'ancien cimetière et sur la partie haute du placier communal.

1 mars 1886 : Rapport de M. Leclere : « Il y a danger à laisser les fidèles pénétrer dans l'église, il faut abandonner l'édifice et le démolir ». Ce même jour, le conseil interdit l'accès à l'église et prononce sa démolition.

Le culte sera désormais célébré sous le préau de l'école des filles située dans les bâtiments de l'hospice.

28 août 1886 : Monsieur le sous-préfet valide le choix de l'emplacement de la construction.

Le conseil approuve la dépense à hauteur de 65 000 francs, réparti ainsi : 45 000 francs, emprunt au Crédit Agricole et 20 000 francs, secours du gouvernement.

3 novembre 1886 : Malgré l'avis défavorable du commissaire enquêteur, le conseil maintient sa décision de construire l'église à l'endroit fixé par délibération le 28 août 1886.

21 novembre 1886 : L'emprunt pour la construction de l'église devra être réalisé en 1887.

19 décembre 1886 : La fabrique de l'église ne peut contribuer financièrement à la construction de l'édifice mais achètera le mobilier intérieur.

18 mai 1887 : Le Comité Diocésain de Paris présente au conseil ses observations quant à la construction.

Le conseil accepte les modifications demandées aux articles 14, 19, 22, 23, 26, 41, et 47 du cahier des charges. L'architecte devra s'y conformer.

25 septembre 1887 : Les plans de l'église seront réalisés selon les vœux du Directeur des Cultes (confirmation de la décision du 18 mai).

4 décembre 1887 : Le conseil décide la démolition de l'église au compte de la commune.

22 décembre 1887 : La démolition de l'édifice a coûté 449,10 francs, la vente des matériaux devra couvrir cette dépense.

1 février 1888 : La vente des matériaux sera réalisée à l'amiable. Les membres de la commission de surveillance des travaux sont désignés.

4 avril 1888 : Quatre noyers gênants la construction sont mis en adjudication.

22 avril 1888 : La vente des matériaux de démolition a rapporté la somme de 459,28 francs.

2 août 1888 : Le conseil décide de faire des économies sur le montant de la construction par :

- l'utilisation de pierres de Veaugues,
- l'inexécution de sculptures et de joints de voûte,
- le remplacement du dallage de l'allée par des « carreaux »,
- la récupération de 9 m³ de bois de charpente de l'ancienne église (bois marqués),
- le recyclage de 163 m³ de moellons et de 26 m³ de pierres de taille de l'ancienne église.

6 août 1888 : Le conseil vérifie les matériaux utilisés et valide les travaux en cours.

La vente des bois de l'ancienne église rapporte la somme de 284,79 francs.

14 octobre 1888 : Le conseil met en adjudication les arbres à abattre pour permettre le nivellement de la place de l'église.

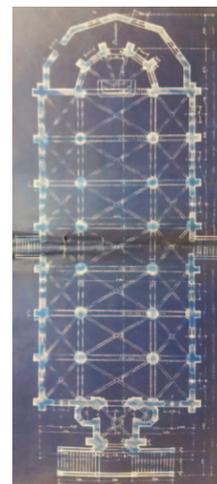
30 novembre 1888 : La somme des matériaux réutilisés pour la construction s'élève à 1529,02 francs. Cette somme est prise en compte par l'entrepreneur adjudicataire.

14 avril 1889 : Le conseil demande le respect des devis pour les travaux de gouttières et cheneaux ainsi que pour la construction du clocher.

Le conseil accepte un legs de Sœur Elisabeth pour la construction de l'église. Ce legs sera utilisé pour l'achat du mobilier de l'église.

24 mai 1889 : Le conseil accepte les travaux de l'église réalisés selon sa délibération du 26 août 1888.

Le conseil accepte la pose d'un paratonnerre.



Plans du projet de reconstruction de l'église de Veaugues

Société communale de chasse

Une Société de Chasse active

Depuis 1928, les chasseurs de Veaugues sont rassemblés au sein de la société communale de chasse. Ils sont actuellement une trentaine, habitants de Veaugues et quelques personnes de l'extérieur. Ils chassent sur environ 500 ha, dans les bois communaux et dans la plaine chez les propriétaires accordant un droit de chasse.

Plusieurs types de chasse sont proposés :

- **La chasse au gros gibier** (chevreuil, sanglier) en battue. Les massifs boisés sont entourés par des chasseurs postés pendant que d'autres vont traquer avec leurs chiens afin de faire sortir le gibier du bois.

- **La chasse au petit gibier sédentaire** (faisans, perdrix, lièvres ...) et migrateur (bécasses, pigeons,) en chasse devant soi. Dans ce mode de chasse, le chasseur part seul avec son partenaire indispensable, son chien. Selon le type de chasse, les chasseurs utilisent une carabine, un fusil ou bien un arc.

Toujours soucieux de la sécurité de tous les utilisateurs de la nature, les chasseurs de Veaugues ont installé un peu partout des miradors afin de sécuriser leurs tirs. Ils portent des vêtements fluorescents et posent des panneaux indiquant les battues en cours.

Mais les chasseurs de Veaugues ne sont pas que des prédateurs, ils participent activement à la sauvegarde des espèces de gibier présentes sur notre commune.

Depuis 3 ans, avec l'aide de la Fédération des Chasseurs, ils ont mis en place différentes actions sur le territoire. En faveur du faisan dans un premier temps : des égrainoirs et des points d'eau ont vu le jour un peu partout, des volières de rappel ont été installées pour sédentariser les faisans naturels et tous les étés depuis 3 ans, des faisandeaux sont lâchés pour le repeuplement.

Les chasseurs s'investissent dans la régulation des prédateurs autorisés (ex : les renards, fouines, martres...) à travers des tirs d'été et du piégeage (la liste des chasseurs piégeurs sur la commune est inscrite à la mairie).

En parallèle à ces actions, les chasseurs de Veaugues ont décidé l'interdiction du tir de la poule faisane, afin de favoriser la reproduction de l'espèce. Enfin, depuis un an, pour pouvoir faire chasser les chiens sans causer de préjudice à la souche de faisans naturels, des faisans d'élevage munis de ponchos fluo orange sont lâchés pendant la saison de chasse.

Il vous est peut-être arrivé d'en croiser sur les routes ou les chemins lors de vos sorties.

La société de chasse de Veaugues a décidé de poursuivre son action en protégeant la perdrix par l'interdiction de sa chasse pour la saison 2015/2016, préambule à une réflexion sur un programme de réintroduction à venir.

En ce qui concerne le gros gibier, il y a 30

ans, il n'y avait plus aucun chevreuil sur le massif boisé de Veaugues. Les chasseurs et la Fédération des Chasseurs ont pris la décision de créer un GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique). Des chevreuils ont été réintroduits, il s'en est suivi une période de 3 ans durant laquelle aucun prélèvement n'a été opéré. Puis des autorisations pour 1, 2 puis plusieurs chevreuils ont été délivrées pour en arriver aujourd'hui à 40 prélèvements autorisés par an. La population de chevreuils fait l'objet d'un suivi rigoureux tous les ans, ces comptages déterminent entre autre le nombre de bracelets délivrés.

Les chasseurs de Veaugues participent à d'autres actions dans notre commune, ils ont en charge l'entretien des allées dans tous les bois communaux pour l'agrément de tous. Par leurs cotisations à la fédération des chasseurs, ils participent à l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier. Ils participent à des actions en faveur de la protection de la nature : nettoyage de la Loire, journées de découverte de la faune et de la flore, stages chasse et pêche destinés aux jeunes pendant les vacances de la Toussaint.

En outre, les chasseurs accueillent des non chasseurs pour leur faire partager leur passion le temps d'une journée lors de l'opération nationale «un dimanche à la chasse» organisé en octobre.



A l'honneur dans cette édition : Lyse Girault

Le cyclisme est sa passion et son brillant palmarès en témoigne. A 15 ans en catégorie «cadette 2^e année», Lyse est championne de la Nièvre sur route et championne de Bourgogne en cyclo-cross.

Elle termine 8^e de la Coupe de France et 10^e au Championnat de France de cyclo-cross. Les conditions météorologiques difficiles de pluie et neige mêlées, la boue et un circuit très technique ont rendu cette dernière épreuve particulièrement éprouvante. Mais Lyse s'est accrochée, encouragée par sa famille et a mérité son inscription au TOP 10 national.

La rigueur et la ténacité sont des traits de caractère indispensables pour réussir dans cette discipline exigeante qu'est le vélo.

Licenciée depuis 5 ans au club «l'Union Cosnoise Sportive» et sélectionnée pour intégrer le Pôle Espoir Cycliste de Saint-Amand-Montrond, Lyse suit un entraînement encadré en parallèle de sa scolarité au lycée en temps qu'interne. Cette structure de la région Centre Val de Loire, forme les sportifs de haut niveau du cyclisme.

Bravo à Lyse pour ses résultats et encouragements pour la saison à venir.



Manifestations prévues, à vos agendas

Organisateur

Festi'Veaugues

Associations Notre Terroir et Festi'Veaugues

Festi'Veaugues et APE

Festi'Veaugues

Municipalité

Festi'Veaugues

Municipalité

Municipalité et CCAS

Municipalité

Festi'Veaugues

Manifestation et Date

Théâtre «Les Baladins de Mehun»

Comédie «Merci Lulu» le 17 janvier à 14 h 30.

Saint-Blaise et Saint-Vincent le 7 février

Randonnée pédestre le 13 mars

Dîner dansant avec le Duo Musette le 23 avril

Cérémonie du 8 Mai

Concert chorale le 11 juin

Repas des aînés le 12 décembre

Fête de Noël le 13 décembre à 14 heures

Cérémonie du 14 Juillet

Brocante et marché artisanal le 7 août

Pharmacies de garde

Le 7 février : pharmacie de la Place à Savigny-en-Sancerre	02 48 72 14 15
Le 14 février : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
Le 21 février : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 28 février : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
Le 6 mars : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09
Le 13 mars : pharmacie de la Place à Savigny-en-Sancerre	02 48 72 14 15
Le 20 mars : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42
Les 27 et 28 mars : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45
Le 3 avril : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
Le 10 avril : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 17 avril : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
Le 24 avril : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42
Le 1^{er} mai : pharmacie de la Place à Savigny-en-Sancerre	02 48 72 14 15
Le 5 mai : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 8 mai : pharmacie du Canal à Saint-Satur	02 48 54 13 45
Les 15 et 16 mai : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
Le 22 mai : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09
Le 28 mai : pharmacie Guillot à Veaugues	02 48 79 22 34
Le 5 juin : pharmacie Chopineau à Vailly-sur-Sauldre	02 48 73 70 41
Le 12 juin : pharmacie du Centre à Saint-Satur	02 48 54 12 20
Le 19 juin : pharmacie Dessenon à Léré	02 48 72 60 42
Le 26 juin : pharmacie Née à Sancerre	02 48 54 17 09

Un message précisant la pharmacie de garde est laissé à la porte de la pharmacie de Veaugues ainsi que sur le répondeur téléphonique. Pharmacie de garde la plus proche : Renseignements au 3237 (Service payant).

Agence postale communale : 02 48 79 26 21 (dans les locaux de la Mairie)

Horaires d'ouverture : de 9 h 30 à 12 h 30 du mardi au samedi.

Vivre en bon voisinage : Le Tri sélectif

La déchetterie de Vinon est à votre disposition pour réceptionner vos déchets importants en volume ou ceux nécessitant un retraitement particulier, mais n'oubliez-pas les containers placés face au cimetière.

Vous avez à votre disposition 5 containers pour lesquels voici **les nouvelles consignes de tri** :

- 3 jaunes EMBALLAGES et PAPIERS : Emballages en acier aluminium – Emballages en carton, briques alimentaires – Bouteilles et flacons en plastiques uniquement – Tous les papiers.

Interdits ⇒ les couvercles et capsules – la vaisselle jetable – les pots, barquettes emballages sous vide et sacs plastiques – les ordures ménagères – les emballages contenant des restes : à déposer dans vos ordures ménagères.

- 2 verts VERRE : les bouteilles – les pots – les bocaux

Interdits ⇒ les pots en terre, la vaisselle – les couvercles, capsules, bouchons – les ampoules et vitres : à déposer dans vos ordures ménagères

*Emballages à déposer en vrac et bien vidés de leur contenu
Un doute, une question, www.ecoemballage.fr ou appelez au 06 76 15 02 52*

2 recommandations en lien avec le développement durable :

- Ne pas laver les emballages.
- En cas de doute sur le tri de certains déchets : mettre dans sa poubelle personnelle.

Déchetterie de Vinon

Horaires d'hiver (novembre à février).

lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30 et samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

02 48 79 25 71

Transport : Navette de rabattement - Aid'O Trans

Le service de transport à la demande du réseau départemental des transports du Cher, Lignes 18, via Aid'O Trans, prestataire de service du conseil départemental, comprend un service de navette de rabattement vers la ligne principale du lundi au samedi et également un service de proximité, certains jours de la semaine vers une ou plusieurs destinations prédéfinies par le Conseil départemental (exemples : Marchés locaux). Il est accessible à tous les habitants, valides ou non, les véhicules étant adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Il appartient aux usagers de réserver auprès de **la centrale de réservation «Allô ligne 18» au 0.800.10.18.18.** au plus tard jusqu'à 17 heures la veille du transport souhaité.

Pour plus d'informations, consulter le site www.lignes18.fr.

